

	<p style="text-align: center;">Forum urbain du 19 mars 2022 des conseils de quartier du 14^e dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de PADD</p> <p style="text-align: center;">Compte-rendu de la table « Ville du quart d'heure »</p>	
--	---	--

Préalable important :

En préalable aux discussions sur le thème de la « ville du quart d'heure », **les participants regrettent le calendrier beaucoup trop contraint mis en place par la ville de Paris pour organiser la concertation sur cet avant-projet de PADD, pourtant excessivement structurant dans le cadre de la révision du PLU.**

Les conseils de quartier du 14^e ont ainsi été contraint de ne sélectionner pour l'échange et la discussion de ce forum urbain que 3 des 9 orientations de ce projet de PADD, alors que chacune des 9 orientations aurait mérité un échange approfondi.

Par ailleurs, compte-tenu de la remise en route concomitante des conseils de quartier du 14^e suite au dernier renouvellement, il n'a été possible que d'organiser un forum inter-conseils de quartier, là où des échanges à l'intérieur de chaque quartier/conseil de quartier auraient été souhaitables.

Compte-rendu synthétique des échanges :

Notion de ville du ¼ heure (rappel)

La notion de quartier du « quart d'heure » renvoie à une nouvelle façon de concevoir la ville : afin de limiter les déplacements polluants et d'améliorer le cadre de vie. La ville du quart d'heure, c'est défendre l'idée que l'on puisse trouver près de chez soi tout ce qui est essentiel à la vie : faire des courses, travailler, s'amuser, se cultiver, faire du sport, se soigner... Le tout donc, à 15 minutes à pied ou à 5 minutes à vélo. Tout en favorisant les transports publics permettant le meilleur usage de la Métropole.

La « proximité »

Une fois les réserves et éclairages clarifiés, le groupe trouve intéressante la démarche qui consiste à recenser quartier par quartier, les services collectifs et d'intérêt général de proximité. Ce recensement doit être rendu public.

Les participants ont échangé concrètement sur plusieurs aspects où l'état des lieux actuel révèle des disparités entre quartiers du 14^e :

- Les commerces
- Les établissements de santé et praticiens de santé en secteur 1 (celui accessible à tous) via notamment les centres de santé
- Les salles de réunions associatives et de quartier, à même d'être un support pour développer les projets collectifs, les démarches communes et les associations de quartier

- Les lieux de culture de proximité (publics ou privés), comme les bibliothèques, les cinémas, les théâtres, les lieux d'apprentissage et de pratique de la musique

Le groupe rappelle que la proximité concerne aussi les grandes salles de spectacles qui n'existent pas dans le XIV ; « il faut traverser tout Paris pour aller écouter un concert ! ».

Sur chacun de ces sujets (et sans doute d'autres, la liste n'étant pas exhaustive), il est donc **souhaitable de déterminer les perspectives d'évolution d'aménagement du territoire de chacun de nos quartiers pour combler les manques identifiés.**

Cette notion de ville du « quart d'heure » est naturellement admise par l'ensemble des participants ; cependant, certains aspects sont alors considérés importants, complémentaires, voire prépondérants comme la « mobilité » et le « confort ».

La « mobilité »

Le groupe s'est inquiété de la logique que pourrait impliquer la déclinaison excessive de la notion de « ville du quart d'heure » qui pourrait mener à inciter les habitants d'un quartier à ne quitter qu'exceptionnellement leur quartier, une sorte d'« assignation à résidence dans son quartier ».

La mobilité doit être pleinement au service des habitants et doit fournir les meilleures conditions d'accès au transport public (exemple cité : problèmes de correspondance dans le hub place Denfert Rochereau).

De manière générale, toute transformation de ce type de hub devrait faire l'objet d'une consultation sérieuse des usagers.

Le groupe a ainsi préconisé de mettre, dans le PADD et dans le PLU, une emphase toute particulière sur le développement des mobilités entre les quartiers, à l'intérieur de la ville et à l'intérieur de la métropole.

Le « confort »

Plus de « confort » est également demandé dans l'espace public face à la densité des transports et des activités de la ville ; Il faut établir des normes d'aménagement de l'espace public, y associer des cahiers des charges adaptés pour en assurer le bon usage et la maintenance (trottoirs, squares, places...)

Le groupe souhaite que soit porté attention aux équipements urbains, à l'échelle de la ville et de la métropole.

La ville inclusive

Les participants ont souhaité souligner la quasi-absence du sujet du handicap et de l'accessibilité dans cet avant-projet de PADD. **Ils souhaitent ainsi que l'inclusion, pourtant proclamée comme un des objectifs majeurs de cette révision du PLU, soit réellement intégrée et que soient déclinés concrètement tous les aspects de l'Accessibilité Universelle, qui a été consacrée il y a déjà 17 ans par la loi de février 2005.**

Espaces verts ouverts au public

Concernant le diagnostic territorial du XIV, l'APUR rappelle que :

- 3630 logements ont été construits entre 2006 et 2017
- le ratio espace vert / habitant est en moyenne de 6,1 (m² / hab).

Concernant l'écoquartier Saint-Vincent-de-Paul (600 logements), le ratio espace vert / habitant dans le projet en cours est de seulement 3,1 (4000 m² / 1300 hab).

Des questions à traiter : Voulons-nous plus de logements ou plus d'espaces verts ? Où doit-on mettre le curseur pour la ville de demain ?

Il faut fixer les objectifs de logements et d'espaces verts dans le PADD, le cas exemplaire de La Rochefoucauld a été cité.

Lors de la phase du Diagnostic, **plus de 150 contributions de citoyens du 14^e avaient porté sur le problème que pose la transformation de sites** comme celui de l'Hôpital de La Rochefoucauld.

Pour de tels sites, témoignant d'un risque d'aliénation du bien commun sous l'un (au moins) des trois points importants suivants :

- un EVP à sauvegarder pour la priorité donnée à l'environnement, à renforcer au niveau du PLU
- un patrimoine historique à préserver pour son bâti et son témoignage,
- des services communs ou publics, hébergés depuis plusieurs générations, dont le quartier devrait, avec ou sans mutation, pouvoir conserver les bénéfices,

la programmation devrait faire l'objet d'une véritable co-conception citoyenne.